

ments religieux du Canada, n'était pas encore complètement achevée, lorsqu'un des piliers s'est écrasé, en emportant avec lui la plus grande partie de l'édifice.

On a naturellement cherché, dès les premiers jours, à établir sur qui devait retomber la responsabilité d'une telle catastrophe, mais après bien des enquêtes et bien des expertises, il devint évident qu'aucune solution à l'amiable n'était possible.

L'affaire menaçait d'être portée devant les tribunaux, et d'y traîner en longueur.

Mgr Moreau est alors intervenu. Il proposa de soumettre le litige à un tribunal d'arbitrage, composé de Nos Seigneurs les archevêques d'Ottawa, de Québec et de Montréal.

Cette proposition fut acceptée par les parties intéressées, c'est-à-dire : d'une part, par la corporation épiscopale de Nicolet et d'autre part, par les entrepreneurs de l'édifice écroulé, MM. Pâquet et Godbout.

De chaque côté, on s'engageait en même temps, par acte légal, à reconnaître comme définitive et suprême la décision des arbitres.

Il fut même stipulé que, dans le cas où l'une des parties voudrait contester la dite sentence pour quelque cause que ce fût, elle ne pourrait le faire à moins de payer d'avance à l'autre partie, à titre de dommages liquidés, une pénalité de quarante mille piastres.

La cause s'est plaidée à l'archevêché de Montréal, devant Nos Seigneurs Duhamel, Bégin et Bruchési ; Mgr l'archevêque d'Ottawa, ayant par droit d'ancienneté préséance sur les deux autres prélats, c'est à lui qu'a été dévolue la présidence du tribunal.

Deux savants avocats de Montréal, MM. Beaudin et Migneault, étaient chargés de soutenir les intérêts de la corporation épiscopale de Nicolet.

Trois autres avocats de réputation, M. Lamothe, de Montréal, et MM. Lussier et Gendron, de Saint-Hyacinthe, représentaient MM. Pâquet et Godbout.

Le procès a duré près de deux semaines. Il a été conduit, de part et d'autre, avec beaucoup de dignité, de conscience et d'habileté. Deux séances de trois heures chacune avaient lieu tous les jours. Une trentaine de témoins et plusieurs experts ont été entendus.